Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_24-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025** **N° 20251218_24**

## OBJET • Géoréférencement des réseaux d'éclairage public (programme 2025)

**Nombre d'élus communautaires • 48**
**Présents • 33**
**Pouvoirs • 13**
**Votants • 46**

Par convocation en date du 11 décembre 2025, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 18 décembre 2025 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

**PRÉSENTS** • BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FICHOU André, GOURLAOUEN Yveline, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE NEVÉ Evelyne, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, DERVOUT Dominique, VOISIN Valérie, LE BON Thomas.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** • BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), LE BARON René (pouvoir donné à O. BELLEC), FRANÇOIS Brigitte (pouvoir à B. FRANCOIS), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE GAILLARD Quentin (pouvoir à M. BIGOT), LE GUERN Annie (pouvoir à P. BANIEL), LE MOAL Karen (pouvoir à J. RANNOU), COCHENNEC Claude (pouvoir à M. LOUSSOUARN), BACCON Alain (pouvoir à Y. GOURLAOUEN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BESOMBES François (pouvoir à Evelyne LE NEVE), MARTIN Annick (pouvoir à C. ESVANT).

**ABSENTS** • HÉMON Patrick-Marie, MALLÉJACQ Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** • Michel COTTEN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_24-DE

Sonia MARREC expose que la réforme DT/DICT du 1er juillet 2012 a pour objectif, d'une part d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux. Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géo-référencé des réseaux souterrains éclairage public existants, devant respecter l'échéancier suivant :

- 1er janvier 2020 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux.
- 1er janvier 2026 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux en zone rurale.

Dans ce cadre, le SDEF propose à CCA de réaliser le géoréférencement des réseaux d'éclairage public de ses zones d'activités. Le montant de la participation financière de CCA se décomposerait de la manière suivante :

| | | Montant HT | Montants TTC (TVA 20%) | Modalité de calcul de la participation de CCA | Finance-ment SDEF | Part EPCI | Imputation |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CONCARNEAU | Géoréf. éclairage public Aire du Vuzut, CT communautaire, Hôtel d'agglomération, Ecopôle, Piscine de Concarneau, ZA de Colguen, ZA du Roudouic, ZA René Madec | 3000,00 € | 3 600,00 € | 30 % du HT | 2 100,00 € | 900,00 € | 131 |
| ELLIANT | Géoréf. éclairage public ZA de Kerambars | 150,00 € | 180,00 € | 30% du HT | 105,00 € | 45,00 € | 131 |
| MELGVEN | Géoréf. éclairage public ZA de Kerampaou | 650,00 € | 780,00 € | 30 % du HT | 455,00 € | 195,00 € | 131 |
| NEVEZ | Géoréf. éclairage public ZA de Kervic | 50,00 € | 60,00 € | 30 % du HT | 35,00 € | 15,00 € | 131 |
| PONT-AVEN | Géoréf. éclairage public ZA Cleun Nizon, ZA Kergazuel | 650,00 € | 780,00 € | 30 % du HT | 455,00 € | 195,00 € | 131 |
| ROSPORDEN | Géoréf. éclairage public Piscine de Rosporden | 250,00 € | 300,00 € | 30 % du HT | 175,00 € | 75,00 € | 131 |
| SAINT-YVI | Géoréf. éclairage public ZA Kerveil | 450,00 € | 450,00 € | 30 % du HT | 315,00 € | 135,00 € | 131 |
| TOURC'H | Géoréf. éclairage public ZA du Restou | 750,00 € | 900,00 € | 30 % du HT | 525,00 € | 225,00 € | 131 |
| | TOTAL | 5 950,00 € | 7 140,00 € | | 4 165,00 € | 1 785,00 € | |

**Considérant l'avis favorable de la commission Moyens Généraux du 25 novembre 2025 et du bureau communautaire du 9 décembre 2025,**
**Ayant entendu le rapporteur,**
**Après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_24-DE

**A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**Le conseil communautaire :**

- **Accepte** que le géoréférencement des réseaux d'éclairage public des parcs d'activités de CCA soit réalisé par l'intermédiaire du SDEF ;
- **Valide** le plan de financement tel que présenté et le versement de la participation communautaire estimée à 1 785,00 € ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 18 décembre 2025

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 19/12/2025
Qualité : PRESIDENT CCA